

Délibération 2026/028 du 5 juin 2026

Département de la Haute-Vienne

❖ *Commune de DOMPS*

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :	
<i>en exercice</i>	: 7
<i>présents</i>	: 4
<i>représentés</i>	: 0
<i>votants</i>	: 4
<i>Pour</i>	: 4
<i>Contre</i>	: 0
<i>Abstentions</i>	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le cinq juin deux mil vingt six à 9h30, suivant convocation, sous la présidence de M. Serge BOUTY, Maire.

Étaient présents : Serge BOUTY, Jean-Pierre MONTHEIL, Lysiane CAMBON et Christelle SAMY

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mai 2026

Secrétaire de séance : Lysiane CAMBON

Délibération 2026/028 du 5 juin 2026

Élection du délégué titulaire pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire (commune de moins de 1 000 hab.)

Le Conseil Municipal de la commune de Domps s'est réuni à la Mairie, le vendredi 5 juin 2026 à 9h30 heures,

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire NTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 21 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

